



Assemblée générale

Distr. générale
17 mars 2009
Français
Original : anglais

Soixante-troisième session

Points 118, 130 et 131 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009

Financement du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994

Financement du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991

Renforcement et uniformisation du système de gestion de la sécurité pour l'ensemble des organismes des Nations Unies

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

I. Introduction, observations générales et recommandations

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général intitulé « Renforcement et uniformisation du système de gestion de la sécurité pour l'ensemble des organismes des Nations Unies » (A/63/605). À cette occasion, il s'est entretenu avec des représentants du Secrétaire général.

2. Dans sa résolution 61/263, l'Assemblée générale a insisté sur la nécessité d'arrêter un plan général de gestion de la sûreté et de la sécurité à l'échelle du système des Nations Unies, qui devrait régir l'évaluation des menaces et des risques, la coopération avec les pays hôtes, les arrangements en matière de participation aux dépenses et les activités du Département de la sûreté et de la sécurité, et prié le Secrétaire général de lui présenter ce plan à la première partie de la reprise de sa



soixante-deuxième session. Le Secrétaire général a indiqué dans son rapport qu'après l'attentat perpétré contre les locaux des Nations Unies à Alger, le 11 décembre 2007, il avait prié le Département de la sûreté et de la sécurité de dresser un bilan de ses politiques et procédures. Il a aussi chargé le Groupe indépendant sur la sûreté et la sécurité du personnel et des locaux des Nations Unies d'évaluer les questions stratégiques revêtant une importance capitale pour le maintien et le renforcement de la sécurité du personnel et des locaux des Nations Unies, ainsi que les dangers et les risques changeants auxquels ils devaient faire face. Il a signalé que, dans la mesure où les résultats de l'examen et les constatations du Groupe indépendant auraient des incidences sur le plan de la gestion de la sûreté et de la sécurité à l'échelle du système des Nations Unies, il avait été jugé préférable de reporter la soumission du rapport demandé dans la résolution 61/263 afin de pouvoir présenter aux États Membres, pour examen, une véritable stratégie globale de sécurité.

3. Le Groupe indépendant a présenté son rapport au Secrétaire général le 9 juin 2008. Le Secrétaire général a indiqué que, s'agissant du système de gestion de la sécurité, le Groupe avait notamment recommandé que le Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité procède à un examen de l'organisation du Département afin de mieux définir les attributions, les responsabilités et les filières hiérarchiques et de proposer des méthodes de travail et une structure organisationnelle pour les missions. Le Groupe a en outre estimé qu'il faudrait doter le Département de la sûreté et de la sécurité de ressources humaines et financières supplémentaires, mais que les besoins et la répartition des ressources seraient déterminés à l'issue de l'étude de gestion (A/63/605, par. 4). Lors de son examen du rapport, le Comité consultatif a appris que l'étude serait menée à bien en mai 2009 et que ses résultats seraient présentés à l'Assemblée générale par la suite. À l'issue des réunions qu'il a tenues, le Comité consultatif a été informé par le Contrôleur, dans une lettre datée du 11 mars 2009 (voir annexe), que l'étude de gestion aurait probablement des incidences importantes sur l'organisation et le mode de fonctionnement du Département ainsi que sur le niveau et la composition des ressources demandées. Le Contrôleur a fait observer que tant que l'on n'aurait pas évalué les conclusions de l'étude, les propositions qui seraient faites à l'Assemblée dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011 en ce qui concerne le Département seraient peu pertinentes. Le Secrétariat compte donc présenter une version condensée du projet de budget pour le Département. D'après le Contrôleur, les prévisions budgétaires complètes se rapportant au Département pour l'exercice 2010-2011 seront présentées au Comité consultatif, pour examen, à sa session d'automne de 2009.

4. Le Secrétaire général a indiqué dans son rapport que les points soulevés dans la résolution 61/263 qui seraient abordés dans son prochain rapport et qui seraient visés par l'étude de gestion touchaient : a) l'examen des programmes de sûreté; b) les accords avec les pays hôtes; c) la parité des sexes et la répartition géographique; d) la proposition tendant à transformer les postes temporaires du Département en postes permanents; et e) l'examen des dépenses afférentes à la sécurité réalisé par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) pour tous les organismes associés au système de gestion de la sécurité (A/63/605, par. 5). Le Secrétaire général précise que son rapport ne porte donc que sur les éléments relatifs à la sécurité que les États Membres devraient examiner sans tarder et qui ne devraient pas être visés par les résultats de l'étude de gestion.

5. Le Comité consultatif est d'avis qu'il convient d'aborder de manière intégrée la question du renforcement des dispositifs de sécurité pour le système des Nations Unies. Il rappelle à cet égard que l'Assemblée générale, dans sa résolution 61/263, a insisté sur la nécessité d'arrêter un plan général de gestion de la sûreté et de la sécurité à l'échelle du système des Nations Unies. Il regrette qu'il n'ait pas été donné suite à cette demande dans le rapport du Secrétaire général (A/63/605), en ce sens que de nombreuses questions liées à la sécurité n'ont toujours pas été analysées et portées à l'attention de l'Assemblée (voir par. 4 ci-dessus). Le Comité consultatif appelle l'attention sur la recommandation du Groupe indépendant, selon laquelle il faudrait attendre les résultats de l'étude de gestion pour déterminer si des ressources humaines et financières supplémentaires sont nécessaires (voir par. 3 et 4 ci-dessus). Il recommande en conséquence de soumettre à l'Assemblée, au début de la partie principale de la soixante-quatrième session, un rapport détaillé sur un plan général de gestion de la sûreté et de la sécurité à l'échelle du système des Nations Unies, afin qu'elle puisse l'examiner en même temps que le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011. Ce rapport devrait en outre tenir compte des résultats de l'étude de gestion susmentionnée. Le Comité consultatif estime par ailleurs que toutes modifications importantes à apporter à la structure organisationnelle établie du Département devraient être proposées dans le cadre du projet de budget-programme pour l'exercice 2010-2011.

6. S'agissant des propositions relatives à certains aspects de la sécurité, qui, de l'avis du Secrétaire général, devraient être examinées rapidement par les États Membres, le Comité consultatif relève que le rapport du Secrétaire général ne contient pas d'indication quant au degré d'urgence ou rang de priorité relative qui leur est attaché.

7. Le Comité consultatif constate que beaucoup de temps s'est écoulé depuis l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 61/263 en avril 2007, la demande de bilan des politiques et procédures formulée en décembre 2007 et la présentation par le Groupe indépendant de son rapport en juin 2008. **Vu l'importance de la question, le Comité consultatif regrette que le rapport du Secrétaire général daté du 12 décembre 2008 n'ait été présenté qu'en fin de la partie principale de la soixante-troisième session de l'Assemblée.** Le rapport évoque l'hypothèse peu réaliste que les décisions sur les propositions qui y figurent seraient prises dans un très bref délai et que l'exécution des projets commencerait dès le 1^{er} janvier 2009 (voir A/63/603, par. 52). Le Comité consultatif souligne à cet égard que le calendrier d'exécution des divers projets devra être actualisé en fonction de la nouvelle période de mise en œuvre qui sera éventuellement approuvée par l'Assemblée. **En conséquence, les prévisions de dépenses indiquées dans le rapport du Secrétaire général, qui ont été calculées pour la période de 12 mois allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009 en se fondant sur les taux initiaux de l'exercice biennal 2008-2009, devront être révisées de manière à tenir compte des calendriers actualisés et des taux révisés de l'exercice 2008-2009. Le Comité consultatif estime donc que les prévisions figurant dans le présent rapport n'ont qu'une valeur indicative car elles sont susceptibles d'être modifiées.**

8. Le Comité consultatif a été informé qu'au 31 décembre 2008 89 postes liés à la sécurité demeuraient vacants : 25 au Département de la sûreté et de la sécurité et 64 correspondant à des services de sécurité cofinancés. **Le Comité consultatif estime que, tant que les postes vacants dans le domaine de la sécurité n'auront pas été**

pourvus, il faudrait adopter une démarche plus sage que la création de nouveaux postes. Le Comité consultatif a ainsi recommandé de fournir au Département des ressources pour qu'il recrute sur des postes de temporaire jusqu'à la fin de l'exercice biennal 2008-2009, plutôt que de créer de nouveaux postes (voir par. 18 ci-dessous).

9. La première partie du rapport du Secrétaire général contient des renseignements et des propositions sur divers dispositifs de sécurité dont le financement est assuré au moyen du budget ordinaire de l'Organisation, à savoir : a) la protection des personnalités; b) la protection des anciens Secrétaires généraux et d'autres hauts responsables; c) le système normalisé de contrôle de l'accès aux locaux et les ressources nécessaires aux fins de l'entretien, de la maintenance et de l'appui; et d) les besoins propres à certains lieux d'affectation, notamment, la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve, le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et les centres d'information des Nations Unies. La deuxième partie du rapport traite des dispositifs de sécurité du système des Nations Unies sur le terrain qui font l'objet d'un financement conjoint, et contient des recommandations relatives à la gestion des risques liés aux transports aériens, au renforcement des cellules régionales de la Division des opérations régionales du Département de la sûreté et de la sécurité et au renforcement du Service de l'appui aux bureaux extérieurs.

II. Besoins en matière de sécurité au titre du budget ordinaire de l'ONU pour l'exercice biennal 2008-2009, des activités de sécurité cofinancées de l'Office des Nations Unies à Vienne et du budget du Tribunal pénal international pour le Rwanda

10. On trouvera dans le tableau ci-après un récapitulatif des ressources nécessaires au financement des dépenses à imputer au budget ordinaire de l'ONU pour l'exercice biennal 2008-2009, des dépenses de sécurité cofinancées de l'Office des Nations Unies à Genève et du budget du Tribunal international pour le Rwanda (TPIR), telles que proposées dans la première partie du rapport du Secrétaire général :

<i>Objet de la dépense</i>	<i>Paragraphes du rapport^a</i>	Total pour 2008-2009 (en milliers de dollars É.-U.)	<i>Nombre de postes proposés</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre</i>
Protection des personnalités	6 à 10	2 411,5	26	Service	Agent de protection rapprochée de sécurité
Protection des anciens Secrétaires généraux et d'autres hauts responsables	11 à 17	Il n'est pas demandé de ressources additionnelles.	–	–	–
Première phase du projet normalisé de contrôle de l'accès aux locaux (PACT I) – Locaux annexes de New York	21 à 36	1 900,0	–	–	–

<i>Objet de la dépense</i>	<i>Paragraphes du rapport^a</i>	Total pour 2008-2009 (en milliers de dollars É.-U.)	<i>Nombre de postes proposés</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre</i>
Deuxième phase du projet normalisé de contrôle de l'accès aux locaux (PACT II) – Montant estimatif total, y compris :	37 à 50	43 868,3	58	10 P-3 2 G-1/G-6 46 AL	
A. Budget ordinaire					
Siège		4 000,0	–	–	–
Genève		10 975,6	2	1 P-3 1 GS	Informaticien Assistant informaticien
Vienne		848,7	2	1 P-3 1 GS	Informaticien Assistant informaticien
Nairobi		6 132,2	12	1 P-3 1 P-3 9 AL 1 AL	Agent de sécurité Informaticien Agent de sécurité Assistant informaticien
CEA		6 275,2	11	1 P-3 1 P-3 8 AL 1 AL	Informaticien Agent de sécurité Assistant informaticien
CEPALC		1 708,3	9	1 P-3 7 AL 1 AL	Informaticien Agent de sécurité Assistant informaticien
CESAP		3 887,0	7	1 P-3 5 AL 1 AL	Informaticien Agent de sécurité Assistant informaticien
CESAO		5 686,7	9	1 P-3 7 AL 1 AL	Informaticien Agent de sécurité Assistant informaticien
Total, budget ordinaire		39 513,7	50		
B.					
Vienne (sur la base de la participation aux coûts)		3 009,1	2	1P-3 1 AL	Informaticien Assistant informaticien
		1 345,5	6	1P-3 4 AL 1 AL	Informaticien Agent de sécurité Assistant informaticien
C. TPIR					
Besoins supplémentaires en matière de sécurité dans des lieux spécifiques, notamment :					
CESAO	55 à 59	1 548,0	45	AL	Agent de sécurité
ONUSU	60 à 64	761,6	4	SM	Agent de protection rapprochée

Objet de la dépense	Paragraphe du rapport ^a	Total pour 2008-2009 (en milliers de dollars É.-U.)	Nombre de postes proposés	Classe	Titre
UNSCO	65 à 68	443,8	8	3 SM 5 AL	Agent de protection rapprochée Chauffeur
Département de l'information – Centres d'information des Nations Unies	69 à 73	400,6 (aucun crédit additionnel)	–	–	–

^a A/63/605.

A. Protection des personnalités

11. Le Comité consultatif note au paragraphe 7 du rapport (A/63/605) que 15 agents assurent actuellement la protection des personnalités. Le Secrétaire relève que, si l'on tient compte de la situation sur le plan de la sécurité et des programmes de protection analogues proposés par les services de maintien de l'ordre, le nombre d'agents affectés à la protection rapprochée des plus hauts responsables de l'Organisation ne correspond pas aux pratiques de référence. Comme indiqué dans le rapport, il est demandé 26 postes supplémentaires d'agent de sécurité, l'effectif actuel de 15 agents étant insuffisant pour faire face à l'intensification des risques auxquels sont exposés le Secrétaire général, la Secrétaire générale adjointe et le Président de l'Assemblée générale. **Le Comité consultatif fait observer que le renforcement de cette fonction doit être examiné en rapport étroit avec l'étude du fonctionnement du système de gestion de la sécurité pour l'ensemble des organismes des Nations Unies, comme l'a recommandé le Groupe indépendant, ainsi que dans le cadre de la préparation de l'étude de gestion. À ce stade, et en attendant l'issue de l'étude de gestion et la présentation, par le Secrétaire général, d'un rapport global sur le plan de gestion de la sûreté et de la sécurité à l'échelle du système des Nations Unies, le Comité consultatif se prononce contre l'approbation des postes supplémentaires demandés pour la protection des personnalités ainsi que des objets de dépenses autres que les postes.**

B. Protection des anciens Secrétaires généraux et d'autres hauts responsables

12. Les paragraphes 11 à 17 du rapport traitent des questions relatives à la protection des anciens Secrétaires généraux et d'autres hauts responsables de l'Organisation. D'après le Secrétaire général, jusqu'au début de 2007, les anciens Secrétaires généraux ne bénéficiaient pas de services de protection rapprochée. Après cette date, l'évaluation des dangers et des risques a justifié la fourniture de cette protection. Le Secrétaire général propose que l'Assemblée générale autorise le Département de la sûreté et de la sécurité à fournir des services de protection aux anciens hauts responsables de l'Organisation si une évaluation des dangers et des risques le justifie et si les autorités des pays hôtes ne sont pas en mesure de fournir des services de ce type. Comme indiqué dans le rapport, la durée des services de protection après la cessation de service serait fixée en principe à cinq ans. Le Comité consultatif note qu'il n'est pas demandé de ressources supplémentaires à ce

titre. Le Secrétaire général propose que les incidences financières des services de protection soient à nouveau examinées et qu'au besoin la question soit revue dans le cadre des futurs projets de budget. **Le Comité consultatif estime qu'il convient de mettre au clair un certain nombre de questions juridiques, financières et d'orientation générale importantes concernant le projet d'extension des services de sécurité aux anciens hauts responsables de l'Organisation, avant que l'Assemblée générale ne puisse se prononcer sur cette proposition. Il recommande donc de ne donner aucune suite, à ce stade, à la proposition formulée.**

C. Système normalisé de contrôle de l'accès aux locaux

13. Les ressources requises pour le système normalisé de contrôle de l'accès aux locaux (connu sous le nom de PACT) sont précisées aux paragraphes 18 à 53 du rapport. Comme indiqué dans ledit rapport, la mise en œuvre du projet devrait se faire en deux temps. La première phase consisterait à mettre le système normalisé de contrôle en conformité avec les Normes minimales de sécurité opérationnelle pour les villes sièges, pour ce qui est de la protection des périmètres et du contrôle électronique de l'accès. La deuxième phase consisterait à mettre le système en conformité avec les normes, pour chacun des niveaux de sécurité définis à l'intérieur des périmètres.

Première phase du projet normalisé de contrôle de l'accès aux locaux

14. Le Secrétaire général propose d'augmenter de 1,9 million de dollars le budget prévu pour la phase I du projet relatif aux locaux annexes à New York. Dans sa résolution 61/263, l'Assemblée générale avait antérieurement approuvé ces crédits au titre de l'exercice biennal 2006-2007. Toutefois, le Secrétaire général indique dans son rapport que, si les opérations relatives à l'appel d'offres concernant les locaux annexes à New York avaient été menées à bien dans les délais, les négociations avec l'entrepreneur retenu s'étaient prolongées au-delà de la date butoir du 31 décembre 2007, ce qui explique que les crédits approuvés n'aient pas pu être utilisés. **Le Comité consultatif espère que le Secrétariat tirera les enseignements voulus de cette expérience.** Il note qu'une fois achevés les travaux de la première phase les lieux d'affectation se seront mis en conformité avec les Normes minimales de sécurité opérationnelle pour les villes sièges en ce qui concerne la sécurité physique des périmètres (barrières d'arrêt des véhicules, cartes d'accès électroniques, caméras de télévision en circuit fermé, alarmes et dispositifs de détection des intrusions et surveillance intégrée et centralisée des systèmes de contrôle de l'accès aux locaux). **Le Comité consultatif ne voit pas d'objection au projet d'augmentation de 1,9 million de dollars du budget pour la phase I.**

Deuxième phase du projet normalisé de contrôle de l'accès aux locaux

15. Le Comité consultatif relève que le montant de 43 868 300 dollars, correspondant aux ressources prévues pour la deuxième phase du projet normalisé, comprend le financement de 58 nouveaux postes pour 2009 [dont 2 postes pour l'Office des Nations Unies à Vienne (ONUV) au titre des activités de sécurité cofinancées et 6 postes pour le TPIR] et d'autres dépenses, à hauteur de 41 090 900 dollars (dont 2 861 800 dollars pour l'ONUV au titre des activités de sécurité cofinancées et 1 060 600 dollars pour le TPIR). Il note que les prévisions de

dépenses de la phase I du projet concernant la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) ont été englobées dans celles correspondant à la seconde phase du projet. D'après le Secrétaire général, les éléments de la deuxième phase seront parfaitement intégrés à ceux de la première phase grâce à l'utilisation du système normalisé de gestion de la sécurité. La deuxième phase du projet permettra la mise en conformité avec les normes relatives au contrôle des accès puisqu'il y aura différents niveaux de sécurité à l'intérieur des périmètres. Le projet sera axé sur les éléments suivants : portes, fenêtres, toits, salles de conférence et de réunion, locaux techniques essentiels, ascenseurs, salles d'archivage et de stockage et garages. Par ailleurs, en coopération avec la Division de l'informatique, l'équipe du projet Contrôle de l'accès aux locaux installera un réseau longue distance afin de transférer les images vidéo et les autorisations d'accès entre les lieux d'affectation.

16. Comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport, les 58 postes supplémentaires sont demandés pour appuyer le fonctionnement des systèmes normalisés de contrôle des accès. Chaque lieu d'affectation aura besoin d'informaticiens pour gérer et mettre à niveau l'infrastructure informatique qui sera installée dans le cadre du projet normalisé de contrôle de l'accès aux locaux. Dans la mesure où la plupart des systèmes relevant de la première phase auront été installés en janvier 2009, le Secrétaire général propose la création de huit postes d'informaticien (P-3), de deux postes d'assistant informaticien (services généraux) et de six postes d'assistant informaticien (agent local) au 1^{er} janvier 2009 pour tous les lieux d'affectation, à l'exception du Siège. Par ailleurs, dans certains lieux d'affectation, il faudra renforcer les effectifs des agents de sécurité chargés de faire fonctionner les centres de contrôle, de délivrer les cartes d'accès et d'alimenter la base de données sous-tendant les opérations. Il est proposé de créer un poste d'agent de sécurité de la classe P-3 à l'Office des Nations Unies à Nairobi et à la Commission économique pour l'Afrique (CEA); les titulaires de ces postes seraient chargés de coordonner les nouvelles opérations. Il est proposé de créer, à ces fins, 40 postes d'agent de sécurité (agents locaux), dont 9 à l'Office des Nations Unies à Nairobi, 8 à la CEA, 7 à la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), 5 à la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), 7 à la CESAO et 4 au Tribunal pénal international pour le Rwanda.

17. Le tableau 4 présente une ventilation du montant total de 43 868 300 dollars demandé au titre de la première phase du projet normalisé de contrôle de l'accès aux locaux, par lieu d'affectation et par type de dépense. Le Comité consultatif relève que les crédits les plus importants (39 763 200 dollars) correspondent aux dépenses non renouvelables relatives aux projets de la deuxième phase qui seront engagées en 2009, y compris les dépenses qui seront à répartir entre les organisations sises à Vienne (2 738 200 dollars) et les ressources demandées pour le Tribunal pénal international pour le Rwanda (875 600 dollars). Comme l'indique le Secrétaire général au paragraphe 44 de son rapport, l'Organisation a établi les prévisions de dépenses relatives aux projets décrits ci-dessus à l'issue de consultations avec des experts des équipes locales du projet Contrôle de l'accès aux locaux et des consultants (spécialistes de la sécurité, ingénieurs et architectes) et en se fondant sur la grille de prix des marchés déjà passés. Le Comité consultatif note au tableau 2 du rapport que le montant total des dépenses d'investissement (39 763 200 dollars) comprend les dépenses relatives à la détection des intrusions (2 654 300 dollars), à la surveillance vidéo (5 145 000 dollars), au contrôle des accès (13 245 400 dollars),

à l'infrastructure (8 653 200 dollars) et au réseau d'appui à la sécurité (10 065 300 dollars). Un montant de 1 327 700 dollars est également demandé pour la gestion des projets. Comme il l'a souligné au paragraphe 7 ci-dessus, le Comité consultatif estime que les calendriers d'exécution des différents projets relatifs à la sécurité, qui devaient initialement débiter le 1^{er} janvier 2009, devront être révisés pour tenir compte de la période de mise en œuvre qui aura été approuvée par l'Assemblée générale.

18. De l'avis du Comité consultatif, le Secrétariat ne sera pas en mesure d'entreprendre les projets de la deuxième phase avant le 1^{er} avril 2009. S'agissant de cette phase, il conviendrait donc de réviser, pour les 12 mois de 2009, les ressources prévues pour le financement des postes et des dépenses autres que les dépenses de personnel. Le Comité consultatif recommande donc que le Secrétaire général soumette directement à l'Assemblée générale des prévisions de dépenses révisées pour les projets de la deuxième phase qui doivent débiter en 2009 pour des raisons opérationnelles, de manière à assurer une transition efficace et sans heurt entre les deux phases. Par ailleurs, les dépenses de personnel à inscrire dans les prévisions révisées pour la deuxième phase devraient prendre en compte le personnel temporaire (autre que pour les réunions) plutôt que le personnel permanent. Les autres prévisions concernant la deuxième phase devraient prendre en compte le rapport global du Secrétaire général sur le plan général de gestion de la sûreté et de la sécurité et devraient être soumises à l'Assemblée dans le cadre du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011.

19. Comme indiqué dans le rapport, les besoins en ressources nécessaires aux fins de l'entretien et de la maintenance du système normalisé de contrôle de l'accès aux locaux devraient être limités pendant l'année qui suivra la fin du projet puisque le contrat de construction prévoit une garantie générale pendant l'année qui suit l'achèvement et la réception des travaux. Les besoins devraient augmenter notablement en 2010 dans le cas de la première phase et en 2011 dans le cas de la deuxième phase. Les ressources nécessaires aux fins de l'entretien et de la maintenance seront examinées dans le cadre du projet de budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011. **Le Comité consultatif fait observer que les ressources nécessaires aux fins de l'entretien et de la maintenance du système normalisé devraient être identifiées séparément et inscrites dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011.**

D. Besoins propres à certains lieux d'affectation

20. Le rapport du Secrétaire général rend compte, comme suit, des besoins propres à certains lieux d'affectation :

a) Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) (voir A/63/605, par. 55 à 59). Des ressources supplémentaires d'un montant de 1 548 000 dollars sont demandées pour financer 45 nouveaux postes d'agent de sécurité (agents locaux). Ces postes sont demandés pour assurer le fonctionnement, 24 heures sur 24, des différents points de contrôle de la Maison des Nations Unies, doter la Commission d'une capacité de contre-surveillance et assurer la protection rapprochée du Secrétaire exécutif de la CESAO. Le Comité consultatif a été informé que les fonctions dont s'acquitteraient les titulaires de ces postes étaient assumées

depuis 2006 grâce à des arrangements ponctuels financés par les crédits destinés au personnel temporaire (autre que pour les réunions). Toutefois, ces arrangements temporaires n'étaient plus viables et il convenait de trouver une solution à long terme. D'après le Secrétaire général, une évaluation des risques effectuée au Moyen-Orient en juillet 2008 a permis de déterminer que l'Organisation risquait d'être la cible d'attaques directes et d'être exposée à des dangers collatéraux du fait d'affrontements internes, à des menaces découlant de conflits régionaux liés à une crise politique interne et aux effets de l'instabilité et des troubles de l'ordre public. **Compte tenu de la situation particulière dans laquelle se trouve actuellement la CESAO, le Comité consultatif recommande la création de 45 postes temporaires d'agent local. Il espère que les mesures de sécurité mises en place à la CESAO seront à nouveau évaluées et justifiées dans le cadre du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011, qui devrait prendre en compte les constatations et les conclusions du prochain rapport global du Secrétaire général sur le plan général de gestion de la sûreté et de la sécurité (voir par. 5 ci-dessus);**

b) Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST) (voir A/63/605, par. 60 à 64). Un montant de 761 600 dollars est demandé pour financer quatre postes supplémentaires d'agent du Service mobile (352 000 dollars), l'acquisition de deux véhicules blindés (300 000 dollars), les déplacements du personnel (18 700 dollars), la location du matériel d'entraînement et des équipements connexes pour le personnel chargé de la protection rapprochée (22 000 dollars) et l'acquisition d'armes, de munitions, de tenues de protection, de matériel d'observation et de dispositifs de vision nocturne (68 900 dollars). Au paragraphe 61 de son rapport, le Secrétaire général indique que, si les locaux à usage de bureaux et de logements de l'ONUST sont considérés comme suffisamment sûrs, aucun agent armé n'assure la protection rapprochée du chef d'état-major. Il est également précisé que les efforts faits par la mission auprès du pays hôte pour qu'il autorise les agents de sécurité recrutés sur le plan international à porter une arme délivrée par l'Organisation des Nations Unies ont été vains et que, compte tenu de la situation qui règne dans la région, l'ONUST soulevait à nouveau la question auprès des autorités du pays hôte. **Le Comité consultatif recommande que la demande de quatre postes supplémentaires d'agent de sécurité soit réexaminée lorsque l'approbation susmentionnée du pays hôte aura été obtenue. De même, il se prononce contre l'approbation des ressources nécessaires à l'acquisition d'armes et de munitions, compte tenu de l'absence de progrès dans les négociations engagées avec le pays hôte sur la question des armes délivrées par l'Organisation. Le Comité consultatif recommande que soit approuvée l'acquisition de deux véhicules blindés;**

c) Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient (UNSCO) (voir A/63/605, par. 65 à 68). Il est demandé un montant de 443 800 dollars pour financer huit postes supplémentaires qui permettront de compléter les effectifs de l'équipe chargée de la protection rapprochée du Coordonnateur spécial et du Coordonnateur spécial adjoint [3 agents du Service mobile et 5 agents locaux (chauffeurs)]. **Le Comité consultatif recommande la création de trois postes temporaires d'agent de sécurité (Service mobile) et de cinq postes temporaires de chauffeur (agents locaux). Il espère que les mesures de sécurité mises en place à l'UNSCO seront à nouveau évaluées et justifiées dans le cadre du projet de budget-programme pour**

l'exercice biennal 2010-2011, qui devrait prendre en compte les constatations et les conclusions du prochain rapport global du Secrétaire général sur le plan général de gestion de la sûreté et de la sécurité (voir par. 5 ci-dessus);

d) Département de l'information (voir A/63/605, par. 69 à 73). Il est demandé un montant supplémentaire de 400 600 dollars pour renforcer la sécurité de 14 des 63 centres d'information des Nations Unies. Il est proposé de financer ces dépenses dans la limite des ressources inscrites au chapitre 27 (Information) du budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009. Aucun crédit additionnel n'est donc demandé. **S'il ne voit pas d'objection à la proposition, en ce qui concerne l'exercice 2008-2009, le Comité consultatif espère que la question sera examinée avec les gouvernements des pays hôtes afin qu'à l'avenir la sécurité exigée soit assurée sans frais supplémentaires pour l'Organisation.**

III. Dispositifs de sécurité du système des Nations Unies sur le terrain financés conjointement

21. Dans la deuxième partie de son rapport, le Secrétaire général traite des dispositifs de sécurité du système des Nations Unies sur le terrain financés conjointement et formule à cet égard des propositions ayant trait à la gestion des risques liés aux transports aériens, au renforcement de la Division des opérations régionales du Département de la sûreté et de la sécurité et au renforcement du Service de l'appui aux bureaux extérieurs.

22. Le Comité consultatif note que le Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité a, lors de sa réunion tenue à Lyon (France) du 28 au 30 juillet 2008, examiné le rapport du Groupe indépendant sur la sûreté et la sécurité en vue de faire des recommandations au Comité de haut niveau sur la gestion et au Conseil des chefs de secrétariat sur les dispositions à prendre pour renforcer la culture de la sécurité et de la responsabilité dans le système des Nations Unies. Le Comité de haut niveau s'est réuni à son tour pour examiner les recommandations du Réseau interorganisations et a chargé un comité de coordination d'étudier ces recommandations et celles du Groupe indépendant. Le comité de coordination a formulé des recommandations et des conclusions qui ont été approuvées par le Comité de haut niveau le 20 octobre 2008.

23. Comme le Secrétaire général l'a indiqué dans son rapport (par. 74), les conclusions et recommandations du comité de coordination ont été portées devant le Conseil des chefs de secrétariat, qui a noté qu'il faudrait plus de temps et des ressources considérables pour renforcer le dispositif de sécurité. Le Conseil a proposé qu'on lui soumette pour approbation, à sa prochaine session, en 2009, un plan général d'application des conclusions et recommandations du comité de coordination. En attendant que soit présenté ce plan général, qui fera l'objet d'un rapport distinct, la deuxième partie du rapport du Secrétaire général ne porte que sur les éléments relatifs à la sécurité sur le terrain qui, de l'avis de ce dernier, auraient besoin d'être examinés rapidement par les États Membres en raison de la situation dans certains lieux d'affectation.

24. Le Comité consultatif relève que la méthode suivie pour présenter les ressources demandées au titre des dispositifs de sécurité financés conjointement semble quelque peu décousue, du fait qu'un autre rapport portant sur la même

question doit être soumis prochainement. Il relève aussi que, si le Secrétaire général indique bien dans son rapport les questions qui seront visées dans l'étude de gestion, il n'y donne aucune indication sur les questions qui seront incluses dans le plan général susmentionné.

25. Le Comité consultatif estime que les ressources demandées dans la deuxième partie sont étroitement liées aux conclusions de l'étude de gestion et à l'élaboration du plan général à venir et que c'est par conséquent dans le cadre du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011 qu'il faudrait les examiner.

26. On trouvera dans le tableau suivant une récapitulation des ressources demandées correspondant aux propositions relatives aux activités financées conjointement, formulées dans la deuxième partie du rapport du Secrétaire général :

<i>Objet de la dépense</i>	<i>Paragraphes du rapport^a</i>	Total pour 2008-2009 (en milliers de dollars É.-U.)	<i>Nombre de postes proposés</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre</i>
Gestion des risques aériens	77 à 80	515,1	4	1 P-5	Spécialiste de la gestion des risques aériens
				2 P-4	Spécialiste de la gestion des risques aériens
				1 G	Assistant à la gestion des risques aériens
Renforcement des cellules régionales de la Division des opérations régionales	82 à 83	–	4	4 P-3	Administrateur responsable de la coordination des mesures de sécurité
Déploiement d'un plus grand nombre de spécialistes de la sécurité	84 à 87	5 743,9	58	1 D-1	Conseiller en chef pour la sécurité
				4 P-5	Conseiller en chef pour la sécurité
				7 P-4	Conseiller pour la sécurité
				17 P-3	Conseiller pour la sécurité
				19 AL	Assistant de sécurité
Renforcement des capacités de gestion et des capacités opérationnelles de la Division des opérations régionales	88 à 89	459,7	3	1 D-1	Directeur adjoint
				1 P-4	Administrateur responsable de la coordination des mesures de sécurité
				1 P-4	Administrateur chargé des opérations
Renforcement des capacités d'analyse	90 à 96	683,2	35	15 P-4	Analyste de la sécurité (hors Siège)
				14 P-3	Analyste de la sécurité (hors Siège)
				3 P-4	Analyste de la sécurité (hors Siège)
				1 P-2	Administrateur chargé de la gestion de l'information (Siège)
				2 G	Assistant à la gestion de l'information
Centres des opérations d'information sur la sécurité	97 à 99	4 117,5	25	10 P-4	Administrateur chargé des opérations
				10 P-4	Analyste de la sécurité

<i>Objet de la dépense</i>	<i>Paragraphe du rapport^a</i>	Total pour 2008-2009 (en milliers de dollars É.-U.)	<i>Nombre de postes proposés</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre</i>
				5 P-4	Chef des opérations d'information sur la sécurité
Renforts de sécurité mobilisables	100 à 104	1 918,8	10	10 P-4	Spécialiste de la sécurité mobilisable en renfort
Formation et perfectionnement	105 à 106	534,7	4	4 P-4	Formateur

^a A/63/605.

Gestion des risques aériens

27. S'agissant de la proposition relative à la gestion des risques aériens, le Comité consultatif note à la lecture du rapport (A/63/605, par. 77) que, ayant examiné les dispositions actuelles en matière de sécurité, le Groupe indépendant a jugé préoccupant le fait qu'il n'existe pas d'autorité unique qui pourrait examiner dans son ensemble la gestion des risques liés aux transports aériens en ce qui concerne les voyages du personnel. Le Groupe indépendant a recommandé qu'un groupe de la sûreté chargé de cette question et doté des ressources nécessaires et du personnel ayant les compétences voulues soit créé au Département de la sûreté et de la sécurité, dans le cadre de l'aspect « sûreté » du mandat du Département. Le Comité note en outre que le Réseau interorganisations a recommandé que le Département réunisse au sein d'une unité administrative les compétences techniques voulues pour interpréter les renseignements recueillis auprès de l'Organisation des Nations Unies, du Programme alimentaire mondial (PAM) et de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et le cas échéant effectuer des analyses indépendantes et donner des conseils généraux à l'ensemble des organismes des Nations Unies. **Compte tenu du fait que ces compétences techniques existent déjà, dans une certaine mesure, dans d'autres entités du système des Nations Unies, le Comité consultatif estime qu'il convient de justifier par des arguments plus convaincants le bien-fondé de cette proposition. En attendant que soient présentés ces arguments, ainsi que les résultats de l'étude de gestion, le Comité consultatif se prononce pour le moment contre la création d'un groupe de la sûreté.**

Renforcement des cellules régionales

28. En ce qui concerne le renforcement des cellules régionales de la Division des opérations régionales du Département de la sûreté et de la sécurité, le Comité consultatif constate qu'en 2007 quatre postes P-3 du Service de l'appui aux bureaux extérieurs ont été temporairement transférés à la Division des opérations régionales, afin de renforcer les cellules régionales et l'appui apporté sur le terrain. Le Secrétaire général propose que ce transfert soit définitif. Aucune ressource supplémentaire n'est demandée à ce titre. **Le Comité consultatif n'a pas d'objection à faire à cette proposition.**

Déploiement d'un plus grand nombre de spécialistes de la sécurité

29. Afin d'étoffer le personnel de sécurité dans 15 lieux d'affectation dans lesquels les opérations de l'Organisation ont été jugées vulnérables compte tenu des

mesures de sécurité actuellement en place, le Secrétaire général propose de créer 58 postes supplémentaires (1 D-1, 4 P-5, 7 P-4, 17 P-3 et 29 agents locaux). Le tableau 7 donne une vue d'ensemble de la répartition de ces postes. Comme cela est indiqué au paragraphe 85 du rapport, le projet de créer un poste D-1 et quatre postes P-5 s'inspire du modèle libanais, à savoir que le conseiller en chef pour la sécurité dans le pays aurait sous ses ordres le chef de la Section de la sûreté et de la sécurité des Commissions régionales et le Conseiller adjoint pour la sécurité. L'Office des Nations Unies à Genève et l'Office des Nations Unies à Nairobi ont déjà chacun un chef de la Section de la sûreté et de la sécurité (P-5) qui assure également les fonctions de conseiller en chef pour la sécurité à l'échelle du pays. À la CEPALC, la CEA et la CESAP, le principal responsable de la sécurité, qui est le Chef de la sûreté et de la sécurité pour la commission régionale, est à la classe P-4. **Le Comité consultatif n'est pas convaincu de la nécessité de reproduire le modèle libanais dans d'autres lieux, car le Liban est le seul lieu d'affectation des Nations Unies ayant un niveau d'alerte II en matière de sécurité. Le Comité consultatif n'est pas non plus d'avis que les chefs de la sécurité doivent avoir le même rang dans tous les lieux d'affectation. Il se prononce donc contre la création des cinq postes proposés (1 D-1 et 4 P-5). Le Comité consultatif recommande, comme il l'a fait au paragraphe 25 ci-dessus, que les autres ressources demandées pour financer les postes de spécialiste de la sécurité soient examinées dans le cadre du projet de budget-programme pour l'exercice 2010-2011.**

Capacités de gestion et capacités opérationnelles de la Division des opérations régionales

30. Le Secrétaire général propose de renforcer les capacités de gestion et les capacités opérationnelles de la Division des opérations régionales afin d'apporter un appui plus solide sur le terrain. Les trois postes supplémentaires qu'il est proposé de créer (1 D-1 et 2 P-4) sont décrits au paragraphe 88 du rapport. Le Comité consultatif note qu'il est proposé de créer un poste de directeur adjoint de classe D-1 en raison, entre autres, des déplacements fréquents du Directeur, dont la durée totale s'est élevée à 157 jours en 2007. **Le Comité consultatif estime qu'en se consacrant davantage à ses responsabilités en matière de gestion et en matière opérationnelle et en déléguant plus souvent les activités qui nécessitent des déplacements à d'autres membres du personnel de la Division, le Directeur pourrait accroître sensiblement les capacités de gestion et les capacités opérationnelles de la Division. Le Comité consultatif se prononce donc contre la création d'un poste de classe D-1 de directeur adjoint de la Division des opérations régionales. Conformément à la recommandation qu'il a faite au paragraphe 25, le Comité consultatif recommande d'examiner la proposition de créer deux postes de classe P-4 dans le cadre du projet de budget-programme pour l'exercice 2010-2011, une fois que l'étude de gestion et le plan général seront prêts.**

Renforcement des capacités d'analyse

31. Le Comité consultatif note que le Groupe indépendant a recommandé la création de postes d'analyste de la sécurité dans les lieux d'affectation à haut risque. Le Secrétaire général propose de créer 15 postes de classe P-4 et 14 postes de classe P-3, à répartir entre plusieurs lieux à haut risque, à savoir : sept postes dans la région de l'Asie et du Pacifique, neuf en Afrique de l'Ouest, trois en Afrique de

l'Est, deux en Europe et dans les Amériques et huit au Moyen-Orient. Le Groupe indépendant a aussi recommandé que des postes d'analyste soient créés dans le Groupe de l'analyse des menaces et des risques, au Siège, afin de le doter de moyens et de compétences accrues pour évaluer aussi les risques autres que ceux liés au terrorisme. Le Secrétaire général propose donc de créer dans la Division trois postes P-4 pour renforcer le suivi des risques régionaux, un poste P-2 pour la gestion de l'information et deux postes d'agent des services généraux (Autres classes) chargé d'effectuer des revues de presse. **Le Comité consultatif estime que la question du renforcement des capacités d'analyse devrait être examinée à la lumière des conclusions de l'étude de gestion et du plan général qui préciseront les besoins de sécurité des opérations des Nations Unies sur le terrain. Le Comité consultatif recommande que le rapport que le Secrétaire général consacrera prochainement à un plan général de gestion de la sûreté et de la sécurité à l'échelle du système des Nations Unies donne le détail des ressources nécessaires au titre des fonctions relatives aux capacités d'analyse, ainsi qu'un calendrier précis et une justification des 29 postes supplémentaires qu'il est proposé de créer.**

Établissement de centres des opérations d'information sur la sécurité

32. Le Secrétaire général propose de créer cinq centres des opérations d'information sur la sécurité dans les pays à haut risque où la complexité des activités de l'ONU exige un apport de conseils précis en matière de sécurité. Deux centres seraient établis à l'échelon national dans la région de l'Asie et du Pacifique, deux en Afrique de l'Est et un au Moyen-Orient. Chaque centre serait doté de deux postes d'analyste (P-4), de deux postes d'administrateur chargé des opérations (P-4) et d'un poste de chef de centre (P-4), ce qui ferait un total de 25 postes répartis dans cinq pays. **Le Comité consultatif estime que le Secrétaire général devrait développer les arguments en faveur de la création de ces centres à la lumière des conclusions de l'étude de gestion et du plan général qui préciseront les besoins de sécurité des opérations du système des Nations Unies sur le terrain. Le Secrétaire général devrait aussi justifier par des arguments plus détaillés la création de ces centres et leur dotation en effectifs dans le rapport qu'il doit présenter prochainement sur un plan général de gestion de la sûreté et de la sécurité à l'échelle du système des Nations Unies ainsi que dans son projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011. Le Comité consultatif recommande donc de ne prendre pour l'instant aucune décision sur les cinq centres proposés.**

Création de renforts de sécurité mobilisables

33. En ce qui concerne le projet de doter le Département de la sûreté et de la sécurité de moyens permanents de mobilisation rapide de capacités supplémentaires pouvant être déployées immédiatement en cas d'urgence et de créer en conséquence au sein du Département à New York 10 postes de classe P-4 de spécialiste de la sécurité immédiatement mobilisables en renfort en cas d'urgence, **le Comité consultatif, rappelant qu'il est fermement convaincu que le système de sécurité des Nations Unies devrait être centré principalement sur les bureaux extérieurs et que la structure centrale devrait être allégée au Siège (voir A/59/539, par. 45), se prononce contre la création de ces postes.**

Renforcement du Service de l'appui aux bureaux extérieurs

34. Le Comité consultatif note qu'en attendant que soit réalisé un examen approfondi de la planification et de la mise en place d'une formation en matière de sécurité, le Secrétaire général propose de créer quatre postes P-4 de formateur. Cela permettrait à son avis de compenser le transfert en 2007 de quatre postes (P-3) de la Section de la formation et du perfectionnement aux cellules régionales de la Division des opérations régionales. **Le Comité consultatif se prononce à ce stade contre la création de ces postes.**

IV. Conclusion

35. **Comme il est dit plus haut dans le présent rapport, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver ce qui suit :**

a) **Des crédits supplémentaires de 1,9 million de dollars pour la première phase du projet normalisé de contrôle de l'accès aux locaux (PACT I) (voir le paragraphe 14 ci-dessus);**

b) **La création de 45 postes temporaires à la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) (voir le paragraphe 20 a) ci-dessus);**

c) **L'acquisition de deux véhicules blindés pour l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST) (voir le paragraphe 20 b) ci-dessus);**

d) **La création de huit postes temporaires au Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient (UNSCO) (voir le paragraphe 20 c) ci-dessus);**

e) **Des prévisions de dépenses révisées pour les projets de la deuxième phase du projet normalisé de contrôle de l'accès aux locaux (PACT II) qui doivent débuter en 2009, de manière à assurer une transition efficace et sans heurt entre les phases I et II (voir le paragraphe 18 ci-dessus).**

36. **Le Comité consultatif prie le Secrétaire général de communiquer directement à l'Assemblée générale les prévisions de dépenses correspondant aux recommandations ci-dessus.**

Annexe**Lettre datée du 11 mars 2009 adressée au Président
du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires par le Sous-Secrétaire général
à la planification des programmes, au budget
et à la comptabilité, Contrôleur**

Le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité achève actuellement de mettre actuellement au point le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011.

Je souhaite appeler l'attention du Comité consultatif sur les problèmes qui se posent au sujet des propositions concernant le Département de la sûreté et de la sécurité au chapitre 34 du projet de budget-programme. Comme le Comité consultatif le sait peut-être, la gestion du Département fait actuellement l'objet d'un examen d'ensemble qui a été recommandé par le Groupe indépendant sur la sûreté et la sécurité désigné par le Secrétaire général après l'attentat perpétré contre les locaux des Nations Unies à Alger le 11 décembre 2007. Il est probable que cet examen aura des incidences importantes sur l'organisation et le mode de fonctionnement du Département ainsi que sur le niveau et la composition des ressources demandées. De son côté, le Conseil des chefs de secrétariat a procédé, par le biais du Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité, à un examen des moyens nécessaires pour assurer la sécurité des activités des organismes des Nations Unies sur le terrain, à la lumière des constatations et recommandations du Groupe indépendant, et en évalue actuellement les résultats. Ces deux études devraient avoir des incidences sur le Programme 27 (Sûreté et sécurité) que l'Assemblée générale vient d'adopter dans sa résolution 63/247, sur la base du rapport du Comité du programme et de la coordination sur les travaux de sa session tenue en 2008.

Tant que les résultats de ces deux études ne seront pas disponibles et qu'on n'aura pas évalué les incidences des recommandations qui en découleront pour le Département de la sûreté et de la sécurité, les propositions faites à l'Assemblée générale dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011, en ce qui concerne le Département ne seront guère pertinentes.

Le Secrétariat a donc l'intention de procéder comme dans le cas du chapitre 13 (Centre du commerce international), en présentant à ce stade un projet de budget sous une forme condensée, tandis que les prévisions budgétaires complètes seront soumises au Comité consultatif, pour examen, à sa session d'automne. Suivant les conclusions des deux études, le Secrétariat compte également présenter au Comité du programme et de la coordination, à sa quarante-neuvième session qui se tiendra en juin de cette année, une version révisée du Programme 27 (Sûreté et sécurité) pour examen et approbation.

Le Comité souhaitera peut-être prendre note de la procédure susmentionnée. Il a mon assurance que ces mesures ne sont pas prises à la légère. Il semble toutefois que ce soit là la meilleure formule pour garantir que les travaux du Comité consultatif ne seront pas redondants et éviter que les besoins en matière de sécurité soient présentés de manière fragmentée, comme le Comité l'avait craint au départ.

Par copie de la présente lettre, je porte cette question à l'attention du Secrétaire de la Cinquième Commission, qui fournira au bureau de cette dernière les avis qu'il jugera utiles.

Jun Yamazaki
